

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONCOURS **ARCHITECTURAL N° 43/2026 DU 26/03/2026.**

Objet : Concours d'architecture N° 43/2026 du 26/03/2026 relatif à : LA CONCEPTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT, PROJET : AL MOSTAKBAL AU LOTISSEMENT AL MOSTAKBAL SIS A LA COMMUNE DE SELOUANE - PROVINCE DE NADOR -

Date d'ouverture des plis : 26/03/2026

- Lieu d'ouverture des plis : la Al Omrane – Région de l'Oriental.
- Journaux ayant publié l'avis de publicité :
 - ☐ Le Journal : SAHRAE AL MAGHRIBIA du 13/02/2026.
 - ☐ Le Journal : LE MATIN du 13/02/2026.
 - ☐ Portail des marchés publics : 13/02/2026.

• **Liste des architectes après levé de l'anonymat :**

- GROUPEMENT D'ARCHITECTES : M. IMOUGNI YASSINE & M. OUAEL MOHAND ALI
- L'Architecte MOHAMMED AMINE TREBAK
- GROUPEMENT D'ARCHITECTES : M.SAID BENDHMAN & ANOUAR EL MOUSSAOUI & KARIM BENDHMAN
- GROUPEMENT D'ARCHITECTES : BOUYACOUAB ABDELKARIM & TARIK BOUHMALA
- L'Architecte MOHAMED AMINE GHANIM
- L'Architecte MARWANE EL OUAKILI /Cabinet : MAREL ARCHITECTURE
- L'Architecte HEMRAS ISMAIL / Cabinet : MABANI ARCHITECTS SARL

- **Liste des Architectes évincés à l'issue de l'évaluation des dossiers administratifs et technique :**

Architectes	Motif
NEANT	

- **Liste des Architectes admissibles sans réserve :**
- GROUPEMENT D'ARCHITECTES : M. IMOUGNI YASSINE & M. OUAEL MOHAND ALI
- L'Architecte MOHAMMED AMINE TREBAK
- GROUPEMENT D'ARCHITECTES : M.SAID BENDHMAN & ANOUAR EL MOUSSAOUI & KARIM BENDHMAN
- GROUPEMENT D'ARCHITECTES : BOUYACOUAB ABDELKARIM & TARIK BOUHMALA
- L'Architecte MOHAMED AMINE GHANIM
- L'Architecte MARWANE EL OUAKILI /Cabinet : MAREL ARCHITECTURE
- L'Architecte HEMRAS ISMAIL / Cabinet : MABANI ARCHITECTS SARL

- **Liste des Architectes admissibles avec réserve :**

NEANT


Mr Hicham BENALI
 Chef de la Division
 des Marchés
 Al Omrane Région de l'Oriental

Société Al Omrane Région de l'Oriental s.a, au capital de 49.342.400 dhs, RC 19439 – Pat 10740472 – IF 05301985
Place 3 Mars Face Théâtre Med VI Tél : 0536 68 27 65 Fax : 0536 68 69 24

• **Taux d'honoraires des architectes admissibles :**

Architectes	Taux d'honoraires proposé dans l'acte d'engagement
GROUPEMENT D'ARCHITECTES M.IMOUGNI YASSINE & M. OUAEL MOHAND ALI	4.5%
L'Architecte MOHAMMED AMINE TREBAK	4%
GROUPEMENT D'ARCHITECTES M.SAID BENDHMAN & ANOUAR EL MOUSSAOUI & KARIM BENDHMAN	4%
GROUPEMENT D'ARCHITECTES BOUYACOUB ABDELKARIM & TARIK BOUHMALA	4%
L'Architecte MOHAMED AMINE GHANIM	4%
L'Architecte MARWANE EL OUAKILI Cabinet : MAREL ARCHITECTURE	4%
L'Architecte HEMRAS ISMAIL Cabinet : MABANI ARCHITECTS SARL	4%

• **Liste des concurrents écartés :**

NEANT

• **Liste des concurrents avec classement :**

n°	Architectes
➤ 1	L'Architecte MOHAMED AMINE GHANIM
➤ 2	GROUPEMENT D'ARCHITECTES BOUYACOUB ABDELKARIM & TARIK BOUHMALA
➤ 3	L'Architecte MARWANE EL OUAKILI Cabinet : MAREL ARCHITECTURE
➤ 4	L'Architecte MOHAMMED AMINE TREBAK
➤ 5	GROUPEMENT D'ARCHITECTES M.IMOUGNI YASSINE & M. OUAEL MOHAND ALI
➤ 6	GROUPEMENT D'ARCHITECTES M.SAID BENDHMAN & ANOUAR EL MOUSSAOUI & KARIM BENDHMAN
➤ 7	L'Architecte HEMRAS ISMAIL Cabinet : MABANI ARCHITECTS SARL

Architecte retenu :

L'Architecte MOHAMED AMINE GHANIM

- **Justification du choix de l'attributaire :** le projet ayant obtenu la meilleure note globale
- **Date d'achèvement des travaux du jury :** 09 /04/2026

Fait à Oujda, le 09/04/2026

Signé :

Mr Hicham BENALI
Chef de la Division
des Marchés
Al Omrane Région de l'Oriental